



APPEL D'OFFRES NUMÉRO 007-TP-P-15 POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL PHASE 2

La Ville de Sutton demande des soumissions pour les travaux d'AMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL PHASE 2

Les plans, le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être obtenus à compter du 12 mai 2015 par le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca) .

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée :

1. d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la Ville de Sutton et valide pour une période de cent-vingt (120) jours suivant l'ouverture des soumissions;
2. d'une lettre d'intention de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalant à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'oeuvre équivalant à 50 % du montant du contrat.

Les soumissions sont reçues aux bureaux temporaires de l'Hôtel de ville situés au 1, rue Principale Sud, à Sutton (Québec) J0E 2K0, à l'attention du service du greffe, **le 1er juin 2015 à 11h**, pour être ouvertes publiquement aussitôt que possible après 11h00 au même endroit.

Le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario), à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008)) et à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

La Ville de Sutton ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier